

L'écho de la Presqu'île 14/2/17

ST-NAZAIRE. Choc mortel sur la route bleue : « j'ai eu l'impression d'un véhicule fou »

En août dernier, une Trignacaise de 56 ans a perdu la vie sur la voie express, à Saint-Nazaire. Les circonstances du carambolage restent floues. Le procès s'est tenu mardi.

Mardi, au tribunal correctionnel, les victimes d'un dramatique accident survenu le 13 août 2016 - à savoir deux occupantes d'une 106 et la famille de la passagère d'un 4x4 décédée quelques heures après l'accident- n'ont pas eu de réponse à leur interrogation : que s'est-il passé ? Comment un tel choc a-t-il pu se produire ? Ce jour-là, vers 17 h, la conductrice d'un 4x4 Toyota se rend à Pornichet avec sa meilleure amie, une Trignacaise de 56 ans. Soudain, sur la route bleue, entre l'échangeur de Cran neuf et la zone de Brais, elle heurte la 106 qui la précède. Les deux véhicules sont projetés sur la glissière de sécurité, font des tonneaux et se retrouvent à contresens. Un témoin, qui estime rouler à

80 à l'heure a déclaré : « J'ai eu l'impression d'un véhicule fou, je l'ai vu décoller, faire plusieurs tonneaux... ». La conductrice de la 106 -qui a eu 15 jours d'arrêt de travail et a toujours des séquelles, assistant à l'audience avec une minerve - est formelle : « Je venais de doubler, je me rabattais, quand je l'ai vue arriver, j'ai été marquée par sa vitesse ». Passagère, sa mère confirme : « Ma fille a crié, oh là là, ça va vite ! ». À la barre, blême, la prévenue répète : « On venait de partir de chez moi, je roulais à 90, d'un seul coup c'est parti en tonneaux, j'avais hâte que cela s'arrête, je n'ai rien vu, je n'ai rien compris, c'était ma meilleure amie ». Sérieusement blessée, elle ne se souvient pas

non plus d'avoir embouti la 106 : « Je ne conteste pas puisqu'on m'a montré les photos, mais je ne m'en souviens pas ».

« C'était ma
meilleure
amie »

Toutefois pour le ministère public, il y a faute de cette Nazairienne de 63 ans. La procureure reproche à la sexagénaire : « Vous n'avez pas su adapter votre vitesse. Le conducteur, même s'il y a du soleil, de la circulation, doit rester maître de son véhicule ». Les avocats des parties civiles, M^e Pavy pour les occupantes de la 106, et

M^e Podevin pour la famille de la personne décédée partagent la même analyse. Mais pendant une demi-heure, M^e Lambert, avocat de la défense, soulève plusieurs interrogations : « aucune trace de freinage, manque de métrages, d'évaluation des vitesses, deux véhicules détruits trop vite... » Il a encore précisé : « La passagère est décédée à 20 h 40, or vers 18 h, elle a demandé à être assise et à fumer une cigarette, que s'est-il passé aux urgences entre-temps ? » Il plaide la relaxe. Le ministère public a requis 10 à 12 mois de prison avec sursis et une suspension de permis de conduire d'un an.

Mis en délibéré, le jugement sera rendu le 7 mars.